

Conditions générales de ventes

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après les « **CGV** ») s'appliquent à toute commande de Prestations entre le client (ci-après le « **Client** ») et la la Communauté de communes vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon demeurant au 4 Avenue des 3 Frères Arnaud 04400 Barcelonnette.

Les Conditions Générales de Vente forment, avec les Conditions Particulières, l'accord entre les Parties (ci-après le « **Contrat** »). Le Contrat est un contrat de prestation de service de coworking. Il ne constitue ni une prise d'intérêt locatif, ni un bail de quelque nature que ce soit, et ne confère aucun droit de propriété, commerciale ou non, en faveur du Client sur le ou les espaces mis à disposition.

Nous appelons "conditions particulières", les éléments constituant votre facture mensuelle.

CCVUSP, dans le cadre de son activité, met à disposition du Client à titre onéreux, des espaces de coworking assortis d'un ensemble de services professionnels et d'affaires associés au coworking et notamment :

- La mise à disposition d'espaces de travail et ou de bureaux de 8h à 20h ;
- La mise à disposition de meubles, de bureaux équipés de chaises et d'éléments de rangement (casiers, armoires, etc...) ;
- L'accès internet à haut débit ;
- L'accès à des espaces de vie commune (cuisine, sanitaires) ;
- Des prestations de nettoyage,
- L'accès à des places de parking (selon le lieu choisi) ;

Article 1 – Définitions

Dans les CGV, les mots ou expressions commençant avec une majuscule ont la signification qui suit :

– CGV : les présentes Conditions Générales de Vente.

– Client : toute personne (en ce compris le Client Consommateur et le Client Professionnel) qui souscrit aux Prestations fournies par la CCVUSP.

– Client :

- Toute personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale.

- Client Professionnel : toute personne physique ou morale qui agit à des fins entrant dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale.
 - Conditions Particulières : les conditions générées à l'aide du formulaire rempli par le Client sur le Site au moment de la commande de Prestations.
- Contrat : ensemble les Conditions Générales de Vente et les Conditions Particulières.
- Prestations : l'ensemble des services de coworking fournis par CCVUSP au Client ;
- Site : le site de réservation en ligne est accessible à l'adresse suivante : [MOFFI - Outil de réservation d'espaces de travail, flex office, salle de réunion](#)

Article 2 – Application des conditions générales de vente – Opposabilité

Toute commande de Prestations par le Client, suite à l'acceptation de la proposition commerciale, implique de plein droit l'entière acceptation des présentes Conditions Générales de Vente. Elles s'appliquent, sans restriction ni réserve, à l'ensemble des Prestations fournies par la CCVUSP.

Le Client déclare avoir pris connaissance des CGV avant toute commande de Prestations. Les CGV sont accessibles en permanence sur le Site et peuvent faire l'objet de modifications par la CCVUSP à tout moment et sans préavis. Les CGV applicables sont celles en vigueur à la date de commande des Prestations par le Client.

Le fait que CCVUSP ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des dispositions des présentes conditions générales de vente ne peut être interprété comme une renonciation par CCVUSP à s'en prévaloir ultérieurement.

Article 3 – Prestations

3.1 Description des Prestations

Les Prestations proposées au Client et mises en vente par CCVUSP sont celles figurant sur le Site au moment de la commande des Prestations par le Client.

CCVUSP fait ses meilleurs efforts pour informer, décrire et présenter les Prestations au Client. À ce titre, CCVUSP apporte le plus grand soin à la retranscription la plus fidèle possible des caractéristiques des Prestations mises en ligne sur son Site.

Toute commande de Prestations par l'acceptation d'une proposition commerciale par le Client entraînera la création de conditions particulières comprenant la description précise des Prestations à réaliser par CCVUSP et notamment :

- L'adresse de la Maison choisie ;
- Les renseignements relatifs aux Prestations choisies : nombre de postes et emplacements dans la Maison choisie, localisation du bureau ;

- Les services de coworking et d'affaires dont bénéficie le Client (téléphone, internet, espaces communs, équipement mis à disposition) ;
- Les autres services compris (ménage, accueil, standard, réception du courrier etc..) ;
- La durée ;
- Les tarifs ;
- Le montant du dépôt de garantie.

Conformément aux articles L. 111-1 et L. 111-3 du Code de la consommation, les caractéristiques essentielles et les prix des Prestations vendues par CCVUSP sont disponibles sur le Site.

3.2 Périmètre des Prestations

CCVUSP s'engage à fournir au Client les Prestations souscrites par le Client et figurant dans les Conditions Particulières.

Article 4- Droit de Rétractation

Le Client Consommateur dispose d'un droit de rétractation qu'il peut exercer dans un délai de 14 jours calendaires suivant la date de commande des Prestations. Dans le cas où ce délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prolongé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Article 5- Fonctionnement de l'espace de coworking

5.1 Accès

Lors de sa réservation, le Client se voit remettre un deux codes pour accéder au bâtiment. Le premier code permet d'ouvrir une boîte à clefs qui permet d'ouvrir la porte du bâtiment principal. Le deuxième code permet d'ouvrir la porte de l'espace du coworking.

En cas de perte, vol ou d'utilisation frauduleuse du de la clefs du bâtiment principal, celui-ci devra informer sans délai lq CCVUSP qui procédera à la désactivation du code concerné. Le Client reconnaît que CCVUSP ne pourra être tenu responsable en cas de perte, de vol ou d'utilisation frauduleuse de la clef. Le remplacement de la dite clef sera facturé au Client sur la base du tarif unitaire de 50€ HT.

Le code d'accès peut être changé à tout moment par la CCVUSP, et le nouveau code est communiqué au Client tant que le Client dispose d'une commande de Prestations en cours de validité.

Pour chaque personne avec qui est partagé le code d'accès par la CCVUSP, un forfait d'abonnement sera facturé mensuellement pour chaque utilisateur.

6.2 Réserveation des salles de réunion

La commande des Prestations donne un droit d'accès aux salles de réunion lorsque celles-ci sont libres et n'ont pas fait l'objet de réserveation.

En conséquence, l'utilisation de la salle de réunion se fait en fonction des disponibilités et des réserveations. Il est précisé que la réserveation de salles de réunion est un service payant et facturé par la CCVUSP. Pour procéder à la réserveation d'une salle de réunion, le Client devra procéder à la réserveation de la salle, par le site internet.

6.3 Prestations d'impressions et de reprographie

L'espace de coworking est équipé de matériel d'impression et de reprographie accessibles par le Client.

6.4 Invitation et accueil de tiers dans l'espace de coworking

Le Client reconnaît que l'espace de coworking doit être un lieu de travail calme et qu'il convient par conséquent de veiller à éviter toute gêne aux autres occupants.

Le Client ne sera autorisé, sauf de façon exceptionnelle (et hors réserveation des salles de réunion) et avec l'autorisation de la CCVUSP, à recevoir des tiers (Clients, fournisseurs, partenaires, etc...).

La CCVUSP se réserve le droit de refuser l'accès à tout tiers qui n'est pas un Client afin de préserver le bon fonctionnement et le confort des autres utilisateurs.

Le Client reconnaît que CCVUSP peut organiser, à des fins d'animation des lieux, toute prestation de formation, conférences, réunitons, animations, manifestations, et plus généralement toute prestation qu'il jugerait nécessaire au fonctionnement des lieux.

Article 7 – Usages et Destination de l'espace de coworking

7.1 Utilisation

Le Client reconnaît que l'espace de bureau et/ou le bureau mis à sa disposition, au jour de la signature du Contrat, est en parfait état d'entretien, de réparation, de fonctionnement, de sécurité et de propreté.

Le Client reconnaît qu'il n'est en aucun cas autorisé à vendre, céder, mettre à disposition ou consentir l'accès et l'utilisation des espaces et/ou bureaux mis à sa disposition sous quelque forme que ce soit à un tiers.

Le Client ne peut utiliser les espaces communs du lieu de coworking afin de procéder à de la vente au détail ou tout activité impliquant l'entrée de tiers dans les lieux conformément à l'article 6.4.

La CCVUSP se réserve le droit de privatiser certains espaces communs afin de mettre en place certains évènements ponctuels.

La CCVUSP pourra, à tout moment, accéder aux espaces de travail afin d'y faire réaliser des travaux, essais, réparations autres que des prestations de nettoyage et de maintenance.

7.2 Destination

Le Client s'oblige à occuper l'espace de coworking paisiblement. Le Client s'oblige à occuper l'espace de coworking uniquement pour l'exercice de son « activité » mentionnée lors de sa souscription.

Le Client devra exercer son activité exclusivement sous son nom commercial, à l'exclusion de toute opération de production industrielle, artisanale, ou de tout usage aux fins d'habitation.

Si son activité le nécessite, le Client fait son affaire personnelle de l'obtention de tous avis ou autorisations éventuellement nécessaires à l'exercice de son activité.

Le Client reconnaît expressément qu'il dispose de l'accès au lieu de coworking pour un usage de bureau à l'exclusion de tout autre utilisation. Aucun autre usage qu'un usage de bureau ne pourra être toléré, étant précisé que toute violation de cette stipulation entraînera de plein droit la résiliation du Contrat dans les conditions prévues à l'article 15.

7.3 Respect de la réglementation

L'espace de coworking est régi par les conventions et lois édictées par le Code du travail et soumis aux règles d'hygiène et de sécurité communes aux Entreprises.

Le Client s'engage en toutes circonstances à respecter le lieu et les consignes de bonne conduite, d'hygiène et de sécurité qui seront rappelées sur tout document communiqué au Client et par voie d'affichage l'espace de coworking.

La "Charte du parfait coworker" vaut ainsi pour affichage des consignes à respecter dans l'espace de coworking et les salles de réunions.

Article 8 – Obligations des Parties

8.1 Obligations de CCVUSP

Compte tenu de la nature des prestations fournies par la CCVUSP, la CCVUSP n'est tenu que d'une obligation de moyens. La CCVUSP s'engage à exécuter ses Prestations, en tant que professionnel, et selon les meilleurs critères de qualité et de mises à jour en vigueur dans la profession pour le type de Prestations fournies en application des présentes et plus généralement à assurer une qualité de Prestations au niveau de l'état de l'art du moment. La CCVUSP restera seul juge des différents moyens qu'il lui appartient de mettre en œuvre pour réaliser ses Prestations.

La CCVUSP s'engage à respecter les lois et règlements applicables en France et/ou dans le(s) pays de réalisation des Prestations.

La CCVUSP s'engage à toujours se comporter loyalement envers le Client, et notamment à l'informer de toute difficulté rencontrée dans le cadre de l'exécution des Prestations.

La CCVUSP s'engage pendant la durée d'exécution du Contrat à :

- Fournir au Client l'ensemble des Prestations détaillées dans les Conditions Particulières ;
- Garder confidentielles toutes les informations portées à sa connaissance concernant les activités du Client ;

8.2 Obligations du Client

Le Client s'engage, pendant toute la durée d'exécution du Contrat, à respecter l'ensemble de ses obligations contractuelles, et notamment :

- Utiliser l'espace selon sa destination conformément à l'article 7.2 des présentes ;
- Tenir informé la CCVUSP de toute modification concernant son activité ou ses effectifs, sa forme juridique et son objet, nom et domicile de ses représentants au titre du présent Contrat ;
- Respecter ses équipes et la charte des lieux ;
- Ne jamais céder, transmettre les codes d'accès qui lui a été remis et informer l'ensemble de ses équipes des conditions d'utilisation ;
- Informer immédiatement la CCVUSP de toute perte, vol de clés ;
- Être diligent et prendre toutes les mesures nécessaires au bon entretien des espaces et/ou bureaux alloués, équipements, accessoires, installations, meubles, parties communes des Maisons ;
- Le Client doit, sous peine d'être tenu responsable, avertir la CCVUSP, sans délai et par écrit, de toute dégradation ou atteinte portée à l'espace de coworking ;
- Utiliser les espaces et/ou bureaux alloués sans gêner les autres occupants, ne pas causer de nuisances et/ou des troubles de voisinage et plus généralement ne commettre aucun abus de jouissance ;

Le Client reconnaît expressément que le Contrat ne saurait être assimilé, ni lui conférer aucun des droits résultant d'un contrat de bail, d'un contrat de sous-location ou d'un droit de propriété sur les lieux et notamment un droit de propriété commerciale.

Article 10 – Prix des prestations

Les prix des Prestations proposées par la CCVUSP figurent sur le site internet, en euros et hors taxes. Les Prestations sont fournies sur la base des tarifs de la CCVUSP en vigueur au jour de la commande.

CCVUSP se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment.

Article 11 – Facturation et paiement

Le règlement des prestations s'effectue par terme à échoir. La CCVUSP s'engage à communiquer au Client la facture correspondante par voie électronique dans un délai de

60 jours suivant l'exigibilité du paiement. En tant que de besoin, il est précisé que, conformément à l'article 1126 et suivants du Code civil, le Client accepte expressément l'usage du courrier électronique pour la communication de toutes informations nécessaires ou demandées en vue de la conclusion d'un contrat ou au cours de son exécution.

Il est expressément convenu entre le Client et la CCVUSP que la seule exigibilité de cette obligation de paiement vaut mise en demeure, conformément aux dispositions de l'article 1344 du Code civil.

Les modes de paiement sécurisés suivants sont utilisés :

- par prélèvement automatique (SEPA) ;
- par cartes bancaires : Visa, MasterCard, autres cartes bleues ;

En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par le Client après la date de paiement figurant sur la facture adressée à celui-ci, des pénalités de retard calculées au taux de 15 % du montant TTC du prix des Prestations figurant sur ladite facture seront automatiquement et de plein droit acquises à la CCVUSP, et exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture, sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire (conformément à l'article L441-6 du Code de Commerce). Il est expressément convenu que les intérêts échus, dus au moins pour une année entière, produiront intérêt dans les conditions prévues à l'article 1343-2 du Code Civil.

Article 13 – Assurances

13.1 Assurance du Client

Il incombe au Client de souscrire, avant l'entrée dans les lieux, les assurances suivantes :

- Une police d'assurance « Responsabilité civile » afin de couvrir les risques inhérents à son exploitation, y compris tout accident ou dommage dont il serait responsable et survenu à l'intérieur de l'ensemble loué.

13.2 Assurance de CCVUSP

La CCVUSP assurera la totalité de l'ensemble immobilier contre les risques d'incendie, explosion, gel, tempêtes, dégâts des eaux, ouragans et chutes d'appareils de navigation aérienne auprès d'une compagnie notoirement solvable, et maintiendra l'assurance pendant toute la durée de son occupation.

Le Client s'engage à informer la CCVUSP de toute aggravation des risques résultant, soit de l'activité du Client, soit de tout autre fait de ce dernier, de façon que la CCVUSP puisse adapter la police d'assurance aux circonstances.

Il est expressément convenu que la CCVUSP pourra, à tout moment, pendant la durée d'occupation des lieux, souscrire lui-même ou demander au Client de souscrire toutes

assurances qui seraient imposées par la législation et/ou le changement de la nature des activités ou de l'utilisation des lieux par le Client.

13.3 Renonciation à recours

Le Client renonce et fera renoncer ses assureurs à tout recours contre la CCVUSP au titre des dommages matériels et immatériels d'incendie et d'explosion, de dégâts des eaux et dommages électriques, dont la CCVUSP serait tenu pour responsable.

Ces dispositions pourront être révisées en fonction des clauses qui pourraient être imposées à la CCVUSP par la législation ou les compagnies d'assurance.

Ces modifications devront être signifiées par la CCVUSP au Client par lettre recommandée avec accusé de réception lui indiquant les modifications.

Le Client s'engage également à respecter toutes les obligations mises à sa charge y compris par ses propres assureurs.

Le Client devra également faire son affaire personnelle concernant la souscription éventuelle de toute assurance contre le vol. Le Client s'interdit d'intenter toute action en responsabilité contre la CCVUSP en cas de cambriolage commis dans les lieux loués.

Article 14 – Responsabilité

La responsabilité de CCVUSP ne saurait être engagée en cas de retard, de mauvaise exécution ou d'inexécution des Prestations dont la cause serait imputable :

(i) au Client et/ou

(ii) au fait d'un tiers étranger et/ou

(iii) en cas de force majeure telle que définie à l'article 21.

La responsabilité de CCVUSP est limitée aux dommages directs à l'exclusion des dommages indirects (notamment préjudice financier ou commercial, perte de bénéfices, perte de chiffre d'affaires, perte de données, perte d'exploitation). En tout état de cause, la responsabilité de CCVUSP en cas de dommages directs, sera plafonnée au montant des Prestations facturées par CCVUSP au Client.

Article 15 – Résiliation

15.1 Résiliation pour convenance

Toutes annulation d'une prestation commandée avec durée déterminée n'est ni modifiable, ni remboursable après validation sur le site internet.

Dans le cas de Prestations commandées pour une durée indéterminée, le Contrat pourra être résilié, à tout moment par l'une ou l'autre des Parties par envoi d'un email avec accusé de réception électronique sous réserve du respect d'un préavis de 30 jours à la date anniversaire du contrat.

La résiliation prendra effet sur le principe d'un préavis de 30 jours à partir de la date anniversaire de la prestation (exemple : pour une résiliation demandée le 06/02 et une date anniversaire le 10/02, la résiliation sera effective au 10/03).

Les Parties pourront également, à tout moment, mettre fin au présent contrat en signant un avenant au présent contrat.

15.2 Résiliation pour faute

En cas de manquement par l'une des Parties à ses obligations découlant des présentes Conditions Générales de Vente, les relations contractuelles entre les Parties se trouveront résiliées de plein droit à l'exception des dispositions de l'article 16 « NON DÉBAUCHAGE » et 17 « CONFIDENTIALITE » qui survivront durant une période de 3 ans à compter de ladite résiliation et des articles 19 « DROIT DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE » et 24 « DROIT APPLICABLE – TRIBUNAUX COMPÉTENTS » qui survivront sans limitation de durée, si bon semble à l'autre Partie, trente (30) jours après expédition d'une lettre recommandée avec accusé de réception de mise en demeure restée infructueuse et précisant :

(a) l'obligation ou les obligations en souffrance et

(b) l'intention d'appliquer la présente clause.

Cette résiliation ne fait pas obstacle à tous dommages et intérêts qui pourraient être dus par la Partie défaillante en réparation du ou des préjudices subis par l'autre Partie.

Sous réserve des dispositions d'ordre public en vigueur, les relations contractuelles pourront être résiliées par anticipation par lettre recommandée avec accusé de réception, si le Client fait l'objet de faillite, redressement ou liquidation judiciaire.

15.3 Conséquences de la Résiliation

En cas de résiliation, les Parties s'engagent à exécuter normalement leurs obligations pendant la période de préavis. Pendant cette période de préavis, le paiement des Prestations lui restera acquise.

Article 17 – Confidentialité

La CCVUSP et le Client s'engagent à conserver confidentiels les informations et documents concernant l'autre Partie de quelque nature qu'ils soient (économiques, techniques...) auxquels ils auront pu avoir accès dans le cadre de leurs relations contractuelles.

Article 18 – Protection des Données Personnelles

18.1 Informatiques et libertés

La CCVUSP protège les données personnelles et la vie privée des Clients du Site.

La CCVUSP s'engage, en qualité de responsable de traitement, à traiter les données à caractère personnel collectées dans le respect de la réglementation applicable en matière de protection des données à caractère personnel, en ce inclus la loi du 6 janvier 1978 (dans sa version en vigueur) relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés et le Règlement (UE) n°2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données personnelles (RGPD).

La CCVUSP collecte directement les données personnelles du Client sur le site internet. Les données qui pourraient être collectées par la CCVUSP sont utilisées notamment pour les finalités suivantes :

- Création et gestion du compte client ;
- Gestion des commandes ;
- Gestion des opérations de paiement ;
- Gestion de la facturation ;
- Gestion de la relation avec le Client ;

Il est précisé que les données collectées et le traitement qui en est fait est justifié par l'exécution du Contrat conclu entre la CCVUSP et son Client selon les cas soit sur la base du consentement du Client, soit sur la base de l'intérêt légitime de CCVUSP.

La CCVUSP s'engage à ne jamais porter à la connaissance de tiers (hors partenaires commerciaux et/ou sous-traitants) les informations nominatives communiquées par ses Clients lors de leur inscription.

Les données à caractère personnel sont conservées par la CCVUSP pour la durée nécessaire à l'accomplissement des finalités décrites ci-dessus et pour la durée de la prescription applicable.

Dans la mesure permise par la loi, le Client dispose des droits d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, à la portabilité de ses données à caractère personnel ainsi qu'un droit à la limitation du traitement relatif aux données à caractère personnel qui la concernent. Il dispose également d'un droit à s'opposer au traitement des données à caractère personnel le concernant pour des raisons tenant à sa situation particulière ainsi qu'à l'utilisation de ses données à des fins d'envoi d'emails d'informations par la CCVUSP.

Enfin, le Client peut envoyer à la CCVUSP des instructions spécifiques concernant l'utilisation de ses données après son décès.

Article 20 – Validité des CGV

Au cas où l'une quelconque des dispositions des présentes CGV serait déclarée contraire à la loi, la jurisprudence ou de toute manière inexécutable, cette clause sera déclarée nulle et non avenue, sans que cela n'affecte la validité et le respect des autres dispositions présentes CGV.

Article 21 – Force Majeure

Dans l'hypothèse d'un cas de force majeure, l'exécution par la CCVUSP de tout ou partie de ses obligations pourra être suspendue ou interrompue sans que sa responsabilité ne puisse être engagée à ce titre. Sont considérés comme cas de force majeure : la guerre, l'émeute, la pandémie, la grève n'impliquant pas le personnel de la Société, les pannes et destructions de matériels, les inondations ou incendies la fermeture des aéroports, l'arrêt des moyens de transport et télécommunications, les réquisitions ou dispositions d'ordre législatif ou réglementaire apportant des restrictions à l'objet du contrat, les défaillances techniques et d'une manière générale les cas retenus par la loi et la jurisprudence française usuelle en la matière.

Article 22 – Règlement Amiable des Litiges

En vertu de l'article L. 612-1 du Code de la consommation « Tout consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résiliation amiable du litige qui l'oppose à un professionnel ».

Les litiges entrant dans le champ d'application de l'article L. 612-1 du Code de la consommation sont les litiges définis à l'article L.611-1 du Code de la consommation à savoir les litiges de nature contractuelle, portant sur l'exécution d'un contrat de vente ou de fourniture de services, opposant un consommateur à un professionnel. Le texte couvre les litiges nationaux et les litiges transfrontaliers.

Pour toute difficulté, nous vous invitons à nous contacter préalablement ou à contacter :

CCVUSP

Email : Secrétariat - CCVUSP <info@ccvusp.fr>